

Ouest-France

2017/16

Le malade harcelait l'association

L'association d'entraide aux personnes atteintes de handicap psychique s'est trouvée débordée par un de ses malades.

L'homme n'en démord pas. « **J'étais en détresse psychologique et sociale, j'avais besoin d'aide** », martèle-t-il devant le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire, hier. C'est ainsi qu'il explique des mois d'appels téléphoniques et de menaces auprès des salariés du Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) Équinoxe, depuis 2013.

L'association vient en aide aux personnes en situation de handicap psychique, comme le prévenu jusqu'à ce qu'il soit radié à cause de son comportement.

80 appels par jour

« **À quoi sert ce service ?** », a questionné M^e Denis Lambert, avocat de la défense, décrivant son client comme « **une personne malade qui a besoin d'aide** », qui a « **pété les plombs parce qu'on ne lui répondait pas** ».

L'homme, un Nazairien de 35 ans, présente « **des troubles psychologiques bien réels** », a noté la procu-

reur. En 2004, il avait été victime de bouffées délirantes. Les experts s'accordent à dire qu'il « **ne supporte pas la contradiction et fait preuve d'une grande psychorigidité** ».

« **Au lieu d'aide, il voulait clairement établir des relations avec le personnel** », assure M^e Karine Voncq, l'avocate de la partie civile. Jusqu'à 80 appels par jour, des visites peu courtoises sur leur lieu de travail ainsi des flots d'insultes et de menaces... Les victimes, toutes des femmes, se sont dites « **extrêmement inquiètes** », certaines ont demandé à changer de poste, d'autres ont écopé d'arrêts de travail.

Le prévenu l'assure : « **Je me suis mis en colère mais je n'avais pas l'intention de leur faire du mal.** » En 2014, déjà aux prises avec cette affaire, il jure d'arrêter mais reprend, alors qu'il est sous contrôle judiciaire ce qui lui vaut de comparaître détenu. Jugé coupable, il écope de 5 mois avec sursis.